

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Lyne Thériault	Numéro de permis 2020081	Date d'inspection Le 15 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie La P'tite Récré		Numéro de téléphone (506) 838-4938	
Adresse 10 rue Rita Smith Saint-Basile NB E7C 1J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 août 2022	09 juin 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	31 août 2022	09 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi fait par courriel. Aucun ratio n'a donc été pris. La grosse structure a été retiré. Les photos ont été envoyé par courriel le 9 août 2022. Le permis peut être renouvelé.

original signé par
Geneviève Abud

Le 15 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marie-Lyne Thériault

Le 15 août 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date